



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Transports sanitaires

Question écrite n° 16609

Texte de la question

M Joseph-Henri Maujouan du Gasset demande à M le ministre de l'intérieur si, en cas d'urgence, il est permis à une ambulance de traverser, en chicane, un passage à niveau baisse.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est bien spécifié dans le code de la route que « lorsqu'un passage à niveau est muni de barrières ou de demi-barrières, aucun usager de la route ne doit s'y engager lorsque ces barrières sont soit fermées, soit en cours de fermeture ou d'ouverture ». Aucune dérogation n'est donc admise dans ce cas même pour les ambulances en raison du danger que présente pour l'ensemble des véhicules la traversée d'une voie ferrée.

Données clés

Auteur : [M. Maujouan du Gasset Joseph-Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16609

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 1989, page 3467